

Appel aux artistes - Concours d'art public

Municipalité de Pontiac

Circuit patrimonial de la MRC des Collines-de-l'Outaouais- Phase 2



Crédit photo : Cameron Turpin

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	CONTEXTE.....	3
3.	VISION DU PROJET	4
4.	SITE DU PROJET	8
5.	EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION.....	10
6.	BUDGET	11
7.	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION.....	12
8.	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION	12
9.	ÉCHÉANCE	13
10.	QUESTIONS.....	14
11.	ÉCHÉANCIER DU PROJET	14
12.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
13.	LISTE DE VÉRIFICATION	16
14.	PHOTOS.....	16

1. INTRODUCTION

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est située dans l'Ouest du Québec. La région comprend sept municipalités : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-La-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

Les artistes qui résident dans l'Outaouais québécois sont invités à présenter leurs titres de compétence, des exemples de travaux antérieurs et un concept de sculpture permanente pour l'un des sites choisis dans chacune des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. La structure s'insèrera dans un circuit patrimonial qui reliera toutes les municipalités de la MRC.

Le présent appel aux artistes concerne la **Municipalité de Pontiac**.

2. CONTEXTE

Le parcours *De Collines et d'eau* est un circuit d'art public piloté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui met en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel des sept municipalités de la MRC. Des artistes de la région ont été mis à contribution pour réaliser ces sculptures qui représentent une histoire importante de chaque communauté, reliée à l'eau, thème unificateur du parcours. Le visiteur est invité à parcourir le territoire pour découvrir ces œuvres d'art public permanentes qui font la fierté des communautés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La phase 1 du projet s'est terminée en 2017, où huit sculptures ont été installées dans les sept municipalités du territoire. La phase 2 du projet consiste à installer une deuxième œuvre d'art public dans chaque municipalité pour bonifier le parcours *De Collines et d'eau*. Pour plus d'information sur le parcours, consulter le site suivant : www.decollinesetdeau.com.

Le projet vise les objectifs suivants :

- Mettre en valeur et faire connaître le patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Encourager les visiteurs et les résidents à emprunter des circuits patrimoniaux et à profiter des autres offres de la région;
- Développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- S'intégrer à l'effort régional de la promotion et diffusion de la Route touristique de l'Outaouais : Les Chemins d'eau;

- Encourager les visiteurs à venir dans la région et à y rester plus longtemps;
- Encourager le développement économique;
- Offrir de la visibilité aux artistes et artisans de la région.

3. VISION DU PROJET

THÈME CHOISI

La Municipalité de Pontiac, carrefour et point de rencontre d'un riche patrimoine

La municipalité travaille à développer différents projets qui racontent l'histoire de la municipalité et sous les thèmes suivants :

- La présence des coureurs des bois et des autochtones
 - La traite de la fourrure (postes de traite le long de la rivière)
- Un lieu de passage et de transition
 - L'espace occupé aujourd'hui par la Municipalité de Pontiac fait partie du territoire historique des *Anishinabegs* qui était l'une des plus importantes voies commerciales d'Amérique du Nord.
- L'industrie du bois (la drave)

La structure doit inclure les différents thèmes mentionnés ci-dessus, afin de s'harmoniser aux futurs projets de la Municipalité. La structure doit raconter l'histoire de la municipalité tout en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel de la région.

SITE CHOISI

Lieu de passage des voyageurs et des touristes, milieu de vie des peuples autochtones et des descendants des Européens, point de rencontre d'une population aux origines diversifiées, la Municipalité de Pontiac peut être décrite comme un carrefour, le point de contact d'un riche patrimoine. Le site choisi pour poursuivre le circuit patrimonial est le reflet typique de ce portrait, car le secteur du village de Quyon a été un des plus importants points de rencontre pour la traite des fourrures, pour les coureurs des bois et par la suite pour l'industrie du bois. Située sur le terrain du parc récréatif de Quyon à l'intersection du chemin Ferry et de la rue Clarendon, la structure sera au cœur du village et interpellera les résidents autant que les visiteurs qui arrivent par le traversier qui se trouve au bout du chemin Ferry.

CONTEXTE HISTORIQUE

La Municipalité de Pontiac : bercée entre rivière et collines

Lorsqu'il aborde le territoire de cette municipalité, le voyageur est frappé par deux éléments géographiques d'importance : au sud, la rivière des Outaouais et au nord, l'escarpement Eardley. Le contraste entre ces deux assises paysagères attire tout de suite l'œil. Composant un paysage d'une grande beauté, ce point de contact, cette démarcation évidente entre les basses-terres de l'Outaouais et le plateau laurentien (Bouclier canadien) témoigne de la riche histoire géologique de Pontiac.

Il y a environ 6000 ans, une occupation humaine s'est greffée à ce territoire et en a façonné à son tour les éléments (la rivière, la forêt et le sol), donnant naissance à ce paysage de transition que l'on connaît aujourd'hui. Bercée entre l'eau, les terres agricoles, les villages et les collines, la Municipalité de Pontiac est le point de rencontre d'un patrimoine culturel et naturel diversifié.

Les populations autochtones

Ces populations humaines sont au cœur d'un vaste réseau d'échanges à l'échelle du Nord-Est américain. En effet, de nombreux objets retrouvés dans la région et analysés par les archéologues auraient été fabriqués à partir de pépites de cuivre provenant de la région du lac Supérieur et obtenues par le troc. Vivant de la pêche, ces populations Autochtones habitent de manière semi-permanente certains sites le long de la rivière où ils érigent notamment des cimetières. Il y a 1500 ans, ces groupes adoptent une tradition céramique qu'on appelle *Pointe-Péninsule* et qu'on retrouve dans l'état de New York, le sud du Québec et le sud-est de l'Ontario, témoignant encore une fois des échanges et du mouvement des populations. Ils sont aussi, selon l'archéologie, les ancêtres des bandes algonquines qui se forment il y a environ 1000 ans. Dans leur langue, les Algonquins se nomment *Anishinabeg*, ce qui veut dire « être humain », et plus spécifiquement « vrais hommes ». L'espace occupé aujourd'hui par la Municipalité de Pontiac fait partie du territoire historique des *Anishinabegs* qui s'étendait tout le long de la rivière des Outaouais jusqu'à la hauteur de Deep River. À l'arrivée des Européens au XVIIe siècle, ces derniers contrôlent la rivière qu'ils appellent la Kitchissippi (ce qui signifie *grande rivière*), l'une des plus importantes voies commerciales d'Amérique du Nord.

Toutefois, vers 1650, décimés par la guerre avec les Iroquois et les maladies, les Algonquins perdent le contrôle commercial de la rivière au profit des

Outaouais. Ces derniers seront, pour une vingtaine d'années, les principaux intermédiaires dans le commerce des fourrures. Après quoi, les coureurs des bois européens remontent la rivière pour aller chercher eux-mêmes les fourrures à l'Ouest. Malgré leur rôle éphémère, les Outaouais laissent leur nom à la rivière, à la région et à la future capitale du pays. Il en est de même du plus célèbre de leur chef, Pontiac, né entre 1712 et 1725 et assassiné le 20 avril 1769. S'il a laissé son nom à la Municipalité, tout comme à la circonscription électorale dont elle fait partie, il y a peu de chance qu'il soit un jour passé par ici. Célèbre chef de guerre des Outaouais du Détroit, il est à la tête d'une révolte à l'endroit des Anglais lors de la guerre de la Conquête.

Les populations européennes

Dans la foulée de Samuel de Champlain, plusieurs missionnaires, explorateurs et voyageurs parcourent en canot la rivière, s'arrêtant dans les différents postes de traite qui la ponctuent, ces lieux d'échange que l'on fréquente pour vendre ses fourrures, se ravitailler ou simplement se reposer avant ou après l'un des nombreux portages. Vers la fin du XVIII^e siècle, on peut ainsi s'arrêter à la Pointe Mondion (Pointe à l'Indienne, secteur Quyon), en face du portage des Chats et se ravitailler chez Joseph Mondion et son épouse Marguerite Charlebois. Premiers Européens à s'établir de manière permanente sur les rives de l'Outaouais supérieur, ils bâtissent une petite maison de bois, élèvent quelques animaux, cultivent le sol et vendent leurs produits aux voyageurs. Située à un endroit stratégique pour les activités de traite, leur propriété passe aux mains des grandes compagnies (notamment la Compagnie de la Baie d'Hudson) qui y tiennent un poste de 1800 à 1837.

Les premiers habitants arrivent sur le territoire de la municipalité à la faveur d'une nouvelle industrie qui va transformer le visage économique de la région : l'exploitation des forêts de pins blancs et de pins rouges. Dans le canton d'Onslow, ouvert en 1805 à la colonisation, l'Américain Philemon Wright se fait concéder 12 000 acres de terre le long de la rivière et établit, en 1814, un chantier à la baie Pontiac (au sud-ouest de Quyon). Vers 1840, dans ce même canton (au lieu-dit de Beechgrove), John Christian Mohr, un immigrant suédois, obtient plusieurs acres de terre sur lesquels il s'établit, bâti une maison, puis une scierie. Les premiers colons du canton d'Eardley (ouvert en 1806) sont les Merrieffield. Ils sont suivis de Daniel Sinclair en 1831 et de Joseph Lusk (des Irlandais protestants) en 1832. Ces nouveaux habitants combinent bien souvent des activités forestières et agricoles. Pontiac est aussi le point de rencontre de plusieurs origines : irlandaise, écossaise, anglaise et canadienne française.

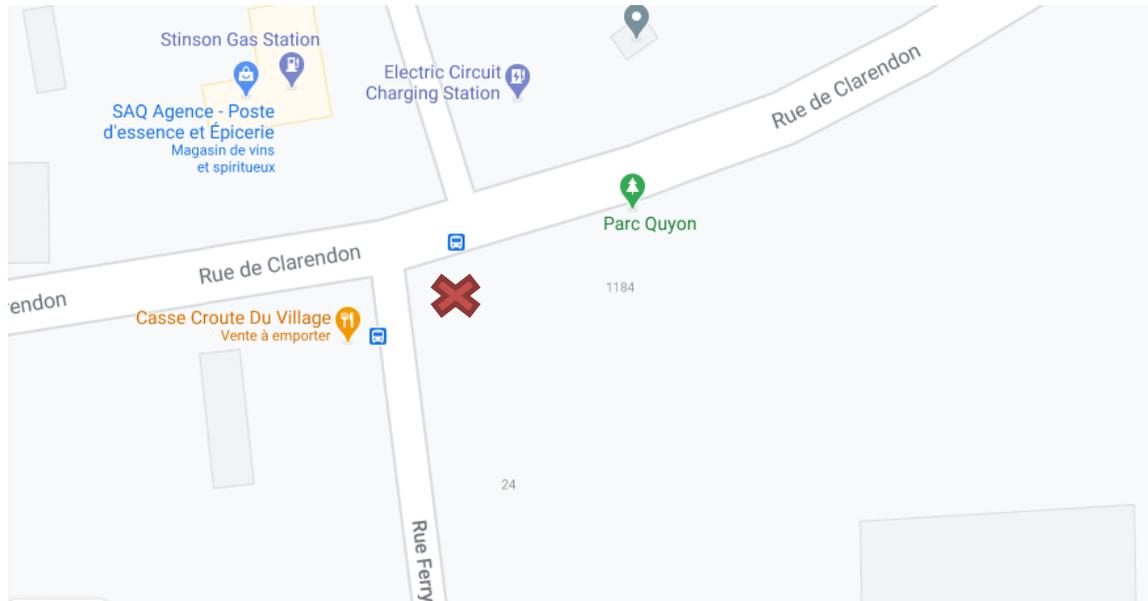
Un lieu de passage et de transition

Au fil du XIX^e siècle, une population diversifiée vient donc se poser dans les basses-terres de l'Outaouais. Les grandes forêts de pins sont récoltées et remplacées par des terres agricoles. Cependant, la rivière demeure, jusqu'à l'arrivée tardive du chemin de fer (en 1886), le principal axe sur lequel circulent les hommes et les marchandises. Vers 1840, il n'y a pas de route terrestre qui va au-delà du canton d'Onslow. Le chemin d'Aylmer, comme on l'appellera ensuite, est le fait d'un seul homme, Joseph Wyman jr, qui aurait transporté le courrier à cheval (puis en diligence et en traîneau l'hiver) pendant près de 40 ans entre Aylmer et Portage-du-Fort.

Sur la rivière, des bateaux à vapeur relient les extrémités est et ouest de la Municipalité. Dès 1832, le *Lady Colborne* permet d'aller d'Aylmer à Fitzroy Harbour en Ontario. En 1846, des entrepreneurs actifs dans la municipalité (John Egan, Ruggles Wright et Joseph Aumond) fondent l'Union Forwarding Company et achètent deux bateaux à vapeur. Le premier, l'*Emerald*, dessert le lac Deschênes, près d'Aylmer, et se rend jusqu'aux chutes des Chats (secteur Quyon). De l'autre côté des chutes, qu'un chemin à traction chevaline (*Horse Railway*) permet de contourner, l'*Oregon* relie le lac des Chats à Portage-du-Fort. L'arrivée du chemin de fer vient mettre un terme au monopole du transport par voie d'eau, bien qu'un service de bateau à vapeur demeure actif jusqu'après la Première Guerre mondiale. Ainsi, les touristes peuvent monter à bord du *G.B. Greene*, un élégant et spacieux bateau à roues à aubes qui les mène jusqu'aux chutes des Chats. À la même époque, l'escarpement révèle sa richesse minérale avec la découverte et l'exploitation d'un des plus importants gisements de molybdène au monde.

Texte historique : Maude-Emmanuelle Lambert

4. SITE DU PROJET



Parc récréatif de Quyon : Intersection du chemin Ferry et de la rue Clarendon, Quyon. Le x rouge indique l'emplacement qui accueillera la structure
Vue de la rue Clarendon : **Notez que la structure de bois sera enlevée pour laisser place à l'œuvre d'art**





Vue du chemin Ferry : Notez que la structure de bois sera enlevée pour laisser place à l'œuvre d'art



Vue du parc : Notez que la structure de bois sera enlevée pour laisser place à l'œuvre d'art



5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Les exigences en matière de conception pour la structure qui sera choisie sont les suivantes :

- Respecter le thème choisi par la municipalité énoncé à la section 3 du présent document;
- Établir un lien conceptuel avec le thème de l'eau, thème unificateur du circuit patrimonial de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- S'harmoniser avec le paysage et les caractéristiques patrimoniales du site;
- Faire participer les utilisateurs du site;
- Être sécuritaire pour le public;

- Être créée de matériaux permanents adaptés à l'environnement et exigeant peu d'entretien (N.B. : chaque municipalité s'acquittera des activités de conservation et d'entretien qu'elle juge nécessaire pour protéger la structure d'art et se réserve le droit d'enlever la structure d'art si elle se détériore au-delà de toute réparation raisonnable);
- Tenir compte de l'environnement et des interactions physiques qui influeraient sur la structure, entre autres les rayons du soleil, l'hiver, l'humidité et l'usure découlant de l'interaction avec le public;
- Respecter tous les codes applicables.

6. BUDGET

Le budget pour la structure est de 10 700 \$, y compris les taxes applicables et les éléments suivants :

- Honoraires de l'artiste
- Matériaux
- Fabrication
- Avis d'ingénierie structurale, le cas échéant
- Déplacements et rencontres avec la municipalité
- Installation
- Assurance responsabilité civile

Le transport de la sculpture vers le site sera à déterminer avec la municipalité selon la grosseur de la structure et la distance à parcourir.

La municipalité sera pleinement responsable de préparer le lieu et la base qui accueillera la sculpture et aidera à ancrer la sculpture en place.

Remarque : La municipalité fournira un financement supplémentaire pour embellir les sites au moyen d'éléments d'intégration au paysage et des commodités pour les visiteurs, comme des tables de pique-nique ou des bancs, s'il y a lieu. La municipalité est ouverte aux propositions de l'artiste pour l'aménagement du site.

7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les artistes qui demeurent dans la région de l'Outaouais sont admissibles. La préférence sera accordée aux artistes présentant des projets pour la municipalité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans laquelle ils résident. Il est à noter que les artistes peuvent présenter des propositions pour plus d'un site.

Les participants seront sélectionnés par un jury qui sera constitué dans chaque municipalité. Les critères d'évaluation du jury sont les suivants :

- Le lieu de résidence de l'artiste (municipalité);
- Son expérience en matière d'art public extérieur;
- La vision et l'originalité du concept;
- La compréhension des objectifs du projet;
- L'intégration de la structure aux caractéristiques du site;
- le respect démontré des calendriers, des échéances, des exigences du projet et des budgets.

8. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION

Les propositions doivent inclure les éléments listés ci-après. Les formats de fichier acceptables sont DOC, DOCX et PDF.

Les propositions peuvent être présentées en format électronique au moyen d'un transfert de fichier en ligne. Veuillez manifester votre intention de présenter une proposition par courriel à l'adresse romain.claire@municipalitepontiac.ca.

Propositions en personne : Les propositions peuvent également être présentées sur une clé USB et déposées dans la boîte devant l'hôtel de ville au 2024, route 148, Pontiac, JOX 2G0. À noter :

- Les documents papier ne seront pas acceptés.
- Les propositions présentées sur clé USB devront indiquer clairement le nom et les coordonnées de l'auteur de la proposition.
- Les clés USB ne seront pas rendues.

Éléments de la proposition :

1. Déclaration d'intérêt d'une page, qui doit indiquer :
 - a. Pourquoi l'appel aux artistes de cette municipalité vous intéresse (spécifiez le nom de la municipalité dans votre proposition);
 - b. Quel aspect de cette commission d'art public vous inspire;
 - c. le lien que votre œuvre ou vous-même avez avec la vision d'art public de ce projet.
2. Description en une page de votre démarche artistique et de la manière dont vous entendez aborder ce projet.
3. Un croquis et une description du concept que vous proposez (le croquis peut être fait à la main ou à l'ordinateur et doit exprimer le caractère unique et l'originalité du concept, son intégration au site et les interactions avec les visiteurs, le cas échéant).
4. Un *curriculum vitae* artistique de deux pages indiquant vos études, vos expositions publiques, vos commissions et toute autre expérience pertinente; veuillez indiquer les noms de trois références (de préférence des gens avec qui vous avez travaillé).
5. Un maximum de 10 fichiers d'images numériques d'œuvres achevées ou en cours, y compris la fabrication et l'installation de projets d'art public; ces images doivent être accompagnées d'une liste donnant des détails comme votre nom, le titre de la structure, la date, le médium, les dimensions, le budget et le lieu. Nommez vos images en inscrivant votre nom de famille et l'initiale de votre prénom, suivi d'un chiffre indiquant l'ordre de visionnement correspondant à votre liste (p. ex. SmithA_01.jpg). Les formats acceptables sont JPG, et PNG et la taille maximale de chaque fichier est de 5 Mo.
6. Les artistes peuvent présenter leur proposition en français ou en anglais.

9. ÉCHÉANCE

L'échéance pour la présentation est le vendredi 18 juin 2021 12h.

Aucune proposition reçue après l'échéance ne sera acceptée.

10. QUESTIONS

Si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous avez besoin d'aide pour présenter une proposition en format électronique, veuillez communiquer avec :

Elza Sylvestre
Directrice des loisirs et de la vie communautaire
Municipalité de Pontiac
819-455-2401#122
sylvestre.elza@municipalitepontiac.ca

ou

Christine Butt
Conseillère en développement local et culturel
MRC des Collines-de-l'Outaouais
819 827-0516, poste 2292
cbutt@mrcdescollines.com

11. ÉCHÉANCIER DU PROJET

1. Échéance pour la présentation : 18 juin 2021 16h
2. Sélection des finalistes par jury : 21 juin 2021
3. Approbation municipale : 13 juillet 2021
4. Avis à l'artiste retenu : 15 juillet 2021
5. Signature du contrat avec l'artiste : juillet 2021
6. Achèvement de la fabrication : fin septembre 2021
7. Installation : octobre 2021, selon les conditions météorologiques.
8. Dévoilement : octobre 2021

12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements historiques supplémentaires

- A) Ouvrages de références, monographies et articles
- Bégin, Richard, « Le chemin et le "port" d'Aylmer : la voie de l'Outaouais supérieur », *Histoire Québec*, 11, 1 (2005) : 4-11.
 - Bond, Courtney C. J., *Le Pays de l'Outaouais. Un guide historique de la région de la capitale nationale* (CCN, 1968).
 - Dunn, Guillaume, *Les Forts de l'Outaouais* (Éditions du Jour, 1975).
 - Fletcher, Katharine, *Capital Rambles, Exploring the National Capital Region* (Fitzhenry & Whiteside, 2004).

- Gaffield, Chad, dir., *Histoire de l'Outaouais* (IQRC, 1997).
- Leroux, Manon, *L'autre Outaouais* (Pièce sur pièce, 2012).
- Robinson, James. *"The Quio". How Quyon Came to Be* (Dickson Press, 2006).
- Taché, Louis et al. *Le Nord de l'Outaouais* (Le Droit, 1938).

B) Ressources en ligne

- Dictionnaire biographique du Canada (bilingue) : <http://www.biographi.ca/fr/index.php>
- Encyclopédie canadienne (bilingue) : <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/>
- Héritage Pontiac (carnet en anglais de Mo Laidlaw) : <http://www.heritagepontiac.ca/>
- Histoire, Patrimoine et éducation. Mot-clé : Histoire de l'Outaouais (carnet en français de Lynne Rodier) : <https://histoirepatrimoineeducation.net/tag/histoire-de-loutaouais/>
- Histoire forestière de l'Outaouais (site multimédia bilingue réalisé la Société d'histoire forestière du Québec) : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/>
- La rivière des Outaouais : 400 ans de rencontres (exposition du Réseau du patrimoine gatinois) : <http://www.reseaupatrimoine.ca/>
- Répertoire du patrimoine bâti de l'Outaouais : <http://patrimoineoutaouais.ca/>
- Rivière du patrimoine canadien – La rivière des Outaouais (bilingue) : <http://www.ottawariver.org/index.html>

Droits d'auteur et droits moraux

Les sculptures créées dans le cadre de ce projet appartiendront à la municipalité dans laquelle elles sont situées. Les droits d'auteur, y compris l'ensemble des concepts, dessins et œuvres d'art finales, demeureront la propriété de l'artiste. L'artiste doit garantir que la structure d'art est originale et n'enfreint le droit d'auteur d'aucune autre personne. L'artiste conserve les droits moraux. La MRC des Collines-de-l'Outaouais, Tourisme Outaouais et les sept municipalités conserveront le droit de distribuer des images des œuvres aux fins de marketing et de promotion.

Confidentialité

La MRC des Collines-de-l’Outaouais et les membres du jury traiteront le contenu des propositions et des délibérations du jury comme des renseignements confidentiels.

Annulation

La MRC des Collines-de-l’Outaouais se réserve le droit de n’accepter aucune des propositions présentées et de relancer le présent Appel aux artistes.

13. LISTE DE VÉRIFICATION

- Déclaration d’intérêt d’une page
- Description de votre démarche artistique d’une page
- Croquis et description du concept
- Curriculum vitæ artistique de deux pages
- Maximum de 10 fichiers d’images numériques

14. PHOTOS

Pontiacville (ou le village de Pontiac), 1855 par William Augustus Austin (1829–1896).
À l’avant-plan, on voit le chantier et le glissoir de Ruggles Wright à la baie Pontiac.
Source : Bibliothèque et Archives du Canada, 1983-46-7.



Canots de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux rapides des Chats, par Philip John Bainbrigge. Source : Bibliothèque et Archives Canada, 1983-47-18.

